



DELIBÉRATIONS N°18
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2023

DEL 2023.02.08/18

Thème :
URBANISME

Le **mercredi 08 février 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
Ancienne bibliothèque
municipale « Aristide
ALBERT » :
Déclassement et
cession

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Hervé BOULAIS, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Convocation :
Date : 01/02/2023
Affichage : 01/02/2023

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

Absents excusés :

Nombre de membres
du conseil municipal

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Aurore MARCHAND

En exercice : 33
Présents : 29
Nombre de
suffrages
exprimés : 33

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

Rapporteur : Claire BARNEAUD

VU le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment ses articles L. 2111-1, L. 3111-1, L. 2141-1, L. 3211-14, L. 3221-1 et R. 3221-6 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2241-1, R. 2241-1 et R. 2241-2 ;

VU l'avis du Domaine du 6 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un hôtelier propose d'acquérir au prix de 500 000 € l'ancienne bibliothèque municipale « Aristide ALBERT », située au 63 Grande Rue, afin de la réhabiliter en hôtel quatre étoiles ;

CONSIDERANT que le petit jardin public, le square Persens orné d'un buste Aristide Albert (côté Grande Rue), est exclu du périmètre du projet de vente et demeurera dans le domaine public communal ;

CONSIDERANT que l'ancienne bibliothèque municipale « Aristide ALBERT », relève du domaine public communal au sens de l'article L. 2111-1 du CGPPP ;

CONSIDERANT que ce bien immeuble étant vacant depuis octobre 2019, il y a lieu de constater sa désaffectation matérielle et de déclarer son déclassement du domaine public et son incorporation dans le domaine privé communal en application de l'article 2141-1 du CGPPP ;

CONSIDERANT que par son avis en date du 6 janvier 2023, le Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 558 800 € en assortissant cette valeur d'« une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 500 000 € (arrondie) » ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la cession de ce bien immeuble pour le projet de réhabilitation en hôtel quatre étoiles susmentionné au prix de 500 000 € ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Urbanisme - Développement économique et numérique », réunie le 06/02/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_18-DE
Reçu le 14/02/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De constater la désaffectation et de déclarer le déclassement et l'incorporation dans le domaine privé communal du bâtiment situé au 63 Grande Rue,
- D'autoriser la cession de ce bâtiment au prix de 500 000 € pour le projet de réhabilitation en hôtel quatre étoiles,
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte notarié, de document d'arpentage),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 28

CONTRE : 5

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2023.02.08/18

PUBLIÉE LE : **14 FEV. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

